

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 142-2014

Type d'intervention: Motion

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2014.0851

Déposée le: 23.06.2014

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: PBD (Luginbühl-Bachmann, Krattigen) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui

Urgence accordée: Oui 04.09.2014

N° d'ACE: du

Direction: Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale

Classification: –

Proposition du

Conseil-exécutif:



Révision du système DRG

Le Conseil-exécutif est chargé d'entreprendre auprès de l'autorité compétente, la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé, la démarche nécessaire pour faire modifier dans le système et le tarif DRG les prestations par cas de la catégorie « Grossesse, naissance et suites de couches » de telle manière que les hôpitaux soient en mesure d'appliquer les principes de la gestion d'entreprise à leur service d'obstétrique.

Développement

Depuis l'introduction de SwissDRG, le nouveau système tarifaire de rémunération des prestations hospitalières en soins somatiques aigus, l'indemnisation de ces prestations selon les forfaits par cas est soumise au même règlement dans toute la Suisse, conformément à la dernière révision de la loi sur l'assurance-maladie (LAMal).

Chaque séjour hospitalier est classé dans un groupe à partir de critères définis, comme le diagnostic principal, les diagnostics supplémentaires, les traitements et la gravité.

Tous les points listés dans le catalogue des forfaits par cas désignent une maladie ou un trouble touchant le corps humain.

Le catalogue des forfaits par cas comprend une catégorie « Grossesse, naissance et suites de couches ». Tous les libellés de ce groupe ont un cost-weight largement inférieur aux autres prestations, comme par exemple une opération de la hanche. Cela signifie que pour un hôpital, une opération de la hanche est bien plus lucrative qu'un accouchement.

Cela est certes compréhensible, car une opération de la hanche peut se planifier, le personnel et l'infrastructure nécessaires peuvent être mis à disposition suffisamment tôt. Ce qui n'est pas le cas d'un accouchement, qui peut certes être spontané et rapide, mais qui peut aussi s'accompagner de complications nécessitant d'avoir à disposition une salle d'opération entière avec toute une équipe. Cela coûte de l'argent et on peut donc comprendre qu'un hôpital déclare que les accouchements ne sont pas rentables et génèrent des déficits.

Mais un accouchement par voie basse sans complication n'est ni une maladie, ni un trouble touchant le corps humain : c'est le début d'une nouvelle vie. Une naissance est bien plus qu'un simple chiffre dans un système. Les nouveau-nés sont notre avenir, la société de demain. D'un point de vue économique et sans connaître les chiffres précis, les accouchements représentent donc un investissement dans une région, dans la permanence de notre canton et de notre pays.

Malheureusement, la classification DRG ne tient pas compte de cette situation économique, mais uniquement de la rentabilité des prestations au sein-même de l'hôpital.

Les chiffres du service d'obstétrique des hôpitaux FMI AG (Frutigen, Meiringen, Interlaken), montrent que d'un point de vue économique et si l'on applique les critères du catalogue de forfaits par cas en vigueur, comme déjà mentionné plus haut, les accouchements sont déficitaires. C'est la raison pour laquelle la direction des hôpitaux FMI AG a par exemple demandé aux communes environnantes de subventionner son service d'obstétrique.

Par ailleurs, la fermeture de la maternité de l'hôpital de Riggisberg a fait beaucoup de vagues et n'a toujours pas été définitivement acceptée par la population concernée.

Actuellement, c'est au tour du service d'obstétrique de l'Hôpital de Zweisimmen de se trouver au centre du débat, le projet ayant été formé de le fermer, à en croire l'information diffusée par le STS Thun AG.

Ces exemples ne sont certainement pas des cas isolés en Suisse et montrent que la loi sur les soins hospitaliers ne permet pas de régler la question et qu'il faut plutôt chercher à améliorer le système SwissDRG à l'échelle nationale.

Motivation de l'urgence :

La fermeture annoncée du service d'obstétrique de l'Hôpital de Zweisimmen par le STS Thun AG exige une réaction rapide.